



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 06 juillet 2018

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, INNOVATION ET INTERNATIONAL -
Subvention exceptionnelle d'investissement pour la réhabilitation et l'extension de la Casemate suite à l'incendie du 21 novembre 2017

Délibération n°

Rapporteur : Claus HABFAST

PROJET

Le rapporteur(e), Claus HABFAST;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, INNOVATION ET INTERNATIONAL - Subvention exceptionnelle d'investissement pour la réhabilitation et l'extension de la Casemate suite à l'incendie du 21 novembre 2017

Exposé des motifs

Au titre de sa compétence en matière d'Enseignement supérieur, recherche, innovation et international, Grenoble-Alpes Métropole soutient le développement d'actions visant à contribuer à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Le Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle de Grenoble (CCSTI), association loi 1901, nommé ici « La Casemate », est le premier à avoir été créé en France en 1979. Comme précisé dans ses statuts, l'association a pour but de :

- réaliser et promouvoir des actions de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) par tous les moyens existants,
- favoriser la réflexion individuelle et collective sur les interactions entre les sciences, les techniques et la société.

La Casemate assure la conception et la réalisation d'actions de sensibilisation aux questions scientifiques, techniques pour le grand public et en particulier pour les jeunes, par le biais d'expositions, d'ateliers pédagogiques, de journées d'études et de manifestations.

Par délibération du Conseil métropolitain du 3 février 2017, Grenoble-Alpes Métropole a précisé les modalités de son partenariat avec La Casemate dans le cadre d'une convention cadre d'objectifs et de moyens sur la période 2017-2019. Dans ce cadre, au titre de l'année 2018, la Métropole verse à l'association CCSTI-La Casemate une subvention de 515 000 € en fonctionnement et 55 000 € en investissement.

Dans la nuit de 20 au 21 novembre 2017, l'association le CCSTI-La Casemate, hébergée dans des locaux appartenant à la Ville de Grenoble, a été victime d'un incendie criminel.

Le 1er étage de la Casemate a été entièrement détruit. Il comprenait un showroom, un Media Lab et le Fab Lab. Le Fab Lab est un LABORatoire de FABrication, lieu ouvert au public où des machines à commande numérique sont mises à la disposition des publics pour la fabrication de prototypes et de maquettes (découpeuse laser, découpeuse vinyle, imprimantes 3D, fraiseuses numériques, machines à coudre, ...) et pour stimuler et encourager la création. Plus qu'un atelier partagé, le Fab Lab est une communauté de « ceux qui font », qui réparent, qui inventent, qui bricolent, qui recyclent, qui détournent. Les machines, les outils et matériaux ont tous été ravagés par l'incendie.

L'esprit de La Casemate ne se résume pas à des locaux et des machines. L'association, portée par les nombreux messages de soutien qu'elle a reçus, a rebondi très rapidement. L'exposition 4 Saisons a ré-ouvert aux plus petits dès le 1er décembre 2017, les projets d'animation sur le territoire métropolitain ont continué avec le programme Expire qui initie les élèves au codage informatique. Les grands projets hors les murs se poursuivent. Le camion «La Casemate Nomade», qui embarque un Fab Mobile, sera mis en circulation d'ici l'été 2018, et la programmation de culture scientifique 2018/2019 sur le thème des sciences de l'univers, « Une saison dans les étoiles », sera dévoilée au public dès le mois de septembre.

L'association a lancé un appel aux dons sur la plateforme locale Kokoriko, site de financement participatif, qui lui a permis de recueillir près de 33 000 € de dons de particuliers et d'entreprises. Cet argent a notamment permis de racheter quelques machines rapidement

pour mettre à disposition du public un mini-Fab Lab, atelier temporaire au rez-de-chaussée dès le mois de février 2018.

Pour continuer à accueillir du public, des artistes, des artisans, des entreprises, des scolaires,... dans de bonnes conditions, le 1^{er} étage doit être reconstruit.

Le 1^{er} étage (600m²) sera réaménagé avec plusieurs espaces dont :

- Le **Showroom/espace d'exposition**. Il permettra de présenter les projets fabriqués au Fab Lab, dans le cadre de résidences par exemple. C'est également un espace d'exposition des innovations technologiques produites sur le territoire métropolitain.
- Le **Media Lab** de La Casemate est un dispositif qui recourt aux outils numériques (vidéos, réseaux sociaux, code informatique...) et à la narration, pour produire du contenu, qu'il soit artistique, scientifique ou culturel et ceci, souvent de manière collaborative. L'espace sera aménagé en conséquence, pour faire de la photographie, de la prise de son, du montage vidéo...
- Le **Fab Lab** de La Casemate sera équipé pour la fabrication : outillage manuel ou électroportatif, machines à commande numérique, tables de travail... Il permettra d'accueillir aussi bien des «makers» individuels, des groupes d'adultes ou de jeunes, des scolaires, des artisans, des entreprises,. Le Fab Lab s'adresse aussi bien aux amateurs qu'aux professionnels.
- **Un espace détente** de convivialité et de rencontres sera aménagé. Cet espace permettra également d'accueillir des petits événements par exemple des ateliers ou des formations.
- Sur la terrasse actuelle, le CCSTI envisage **la création d'un nouvel espace polyvalent** de 200m² pour accueillir un espace conférence pour environ 50 personnes pour héberger conférences, réunions, tables-rondes et autres rencontres dans un cadre tourné vers l'extérieur et avec vue sur le massif de Belledonne. Il pourra aussi bien être utilisé pour accueillir des groupes scolaires que du tourisme d'affaire. La construction d'un espace de stockage de 30m² est également envisagée sur le toit terrasse pour ranger les mobiliers, matériels et consommables utilisés dans les différents Labs.

Cet événement tragique est une opportunité pour la Casemate de reconstruire ses locaux de manière plus adaptée à son activité. Avec la construction de l'extension et de l'espace de stockage, l'association pourra proposer de nouveaux services aux entreprises et s'ouvrir la perspective de générer de nouvelles recettes pour le futur. A la demande de l'architecte des bâtiments de France, cette extension doit être facilement démontable pour retrouver, si besoin, l'intégrité du bâtiment.

Pour reconstruire et rééquiper les lieux endommagés, le budget estimé s'élève à 1 192 200 € TTC dont 979 800 € TTC pour la rénovation-extension et 212 400 € TTC de matériels (machines Fab Lab et biens sensibles : matériel audio, vidéo, informatique).

Synthèse du coût de la reconstruction et des améliorations (montants TTC) :

- Honoraires	35 k€	3 %
- Mesures conservatoires et rénovation	376 k€	32 %
- Mobilier structurant	30 k€	3 %
- Aménagement et extension	539 k€	45 %
- Machines Fab LAB	133 k€	11 %
- Biens sensibles (matériel audio, vidéo, informatique)	79 k€	6 %

Le plan de financement est le suivant :

- CCSTI	792 k€	66 %
<i>(dont 450 k€ remboursement d'assurance, 58,5 k€ d'emprunt et 283,7 k€ en fonds propres issus y/c avance TVA, de dons de particuliers et d'entreprises)</i>		
- Grenoble-Alpes Métropole	200 k€	17 %
- Région Auvergne-Rhône-Alpes	100 k€	8 %
- Département de l'Isère	100 k€	8 %

Il est à noter que l'association La Casemate, en accord avec la Ville de Grenoble propriétaire, a entre 1979 et 2017 porté une grande partie des aménagements successifs des locaux qu'elle occupe. C'est donc à ce titre qu'elle a perçu l'indemnité d'assurance sur les travaux qu'elle avait entrepris. Le nouvel aménagement démontable prévu sur la terrasse sera d'ailleurs la propriété de l'association La Casemate.

En sus du budget de 1 192 200 € TTC pris en charge par le CCSTI-La Casemate, la ville de Grenoble, au titre de ses obligations relevant du propriétaire, prend à sa charge 109 453 € TTC. Ces travaux correspondent, d'une part, au remplacement et à la remise en état des éléments du clos et couvert et du système de chauffage sinistrés : huisseries, châssis extérieurs, radiateurs, pour un total de 87 529 € TTC et, d'autre part, à des mesures conservatoires complémentaires (diagnostic amiante, nettoyage des murs par aérogommage, la première étape de nettoyage a été prise en charge par La Casemate via son assurance) pour un montant de 21 924 € TTC.

La Ville de Grenoble sera également mobilisée sur la prise en charge de l'étanchéité du toit terrasse, les dépenses afférentes étant en cours de chiffrage, et la maîtrise d'ouvrage de l'opération en cours de définition.

Lors du passage en Métropole l'éventualité du transfert des locaux de la Casemate avait été écartée. Toutefois, au regard des travaux engagés par le CCSTI-La Casemate, et dans la perspective du développement et du maintien de son activité dans les locaux actuels, qui s'inscrit dans la trajectoire de création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) de culture scientifique, la ville de Grenoble s'engage à étudier au cours du second semestre 2018 les modalités d'un transfert des locaux occupés par le CCSTI à la Métropole.

Dans un contexte où la Casemate a reçu de nouvelles menaces, relayées via le site internet « Indymedia », il est important de rappeler le soutien indéfectible de la Métropole à La Casemate, outil de mise en relation de la science avec les citoyens, lieu de questionnement et de débat, de partage des connaissances et d'émancipation, qui concourt à lutter contre l'obscurantisme, d'autant plus important aujourd'hui que la science et la technologie font partie de notre quotidien.

Il est proposé au Conseil métropolitain que la Métropole soutienne l'association en versant une subvention exceptionnelle d'investissement de 200 000 €, qui servira à reconstruire le 1^{er} étage de la Casemate et à l'équiper (participation au coût global). Cet étage pourrait ainsi rouvrir à l'automne 2018.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Après examen de la Commission Développement et Attractivité du 15 juin 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 000 € à l'association CCSTI-La Casemate pour la réhabilitation et l'extension des locaux de la Casemate suite à l'incendie des locaux du 21 novembre 2017,
- autorise le Président à signer la convention financière correspondante et tout autre document relatif à ce dossier.

Le Président,

CHRISTOPHE FERRARI

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le 13 juillet 2018.

1DL180121
7. 5. 1.